

Section VI : Exigences

Préambule

Cette section fournira suffisamment d'informations pour permettre aux Participants d'élaborer des propositions complètes, réalistes et compétitives qui répondent aux exigences du Maître d'ouvrage.

Les Exigences feront partie intégrante du Marché résultant.

Les Exigences se composent des parties suivantes :

- Périmètre des Travaux ;
- Spécifications ;
- Dessins.

Le Maître d'ouvrage s'assurera que les exigences ESSS, spécifiées dans les accords juridiques du Projet, se reflètent comme il se doit dans les Exigences.

Table des matières

Périmètre des Travaux.....	3
Spécifications	8
Dessins.....	10

Périmètre des Travaux

Le Maître d'ouvrage énoncera la finalité des Travaux, qui font l'objet du processus de passation de marchés, fournira une brève description et indiquera les exigences importantes dont les Participants devront tenir compte dans leurs propositions.

Si les Travaux sont groupés en lots, des tableaux seront élaborés pour refléter les agencements.

Finalité des Travaux

Le Maître d'ouvrage désire que les Travaux décrits ci-dessous soient exécutés afin de *[énoncer la finalité].*

[Veuillez indiquer :

Les Participants devront s'assurer que les Travaux qu'ils s'engagent à exécuter répondent à la finalité énoncée, en conformité avec la conception, fournie par le Maître d'ouvrage.

ou

Les Participants devront s'assurer que les Travaux qu'ils s'engagent à concevoir et exécuter répondent à la finalité énoncée.]

Description des Travaux

- **Vue d'ensemble du Projet**

[Fournir une brève description du Projet.]

- **Vue d'ensemble du Marché**

[Fournir une brève description du Marché et de son rôle dans le Projet.]

- **[Exigences de performance]**

[Décrire les paramètres clés de résultats/performance, qui devront être respectés lors de l'exécution des Travaux.

Ils seront développés en conjonction avec le Calendrier de garantie de bonne exécution qui doit être soumis par les Participants conjointement à leurs propositions et incorporé au Marché résultant, comme il se doit.

Les exigences de performance clés sont en général celles qui ont le plus grand impact sur la productivité et les coûts d'exploitation des Travaux exécutés et/ou qui sont cruciaux pour vérifier que les Travaux répondent à la finalité prévue.

Des valeurs prédéfinies et des fourchettes d'écart acceptables seront utilisées pour définir les dommages-intérêts liquidés dans les Conditions et modalités du Marché.]

- **Collaboration avec des tiers**

[Décrire l'implication de tout tiers dans le Marché et indiquer toute exigence spécifique concernant la coopération de l'Entrepreneur avec ce tiers.]

- **Information sur le site**

[Fournir le détail des conditions climatiques, des conditions du site, des exigences réglementaires, des contraintes physiques, etc., selon le cas. Cette sous-section comprendra des informations sur l'accès au site et sur l'acquisition de terrains, y compris sur les délais, selon qu'il conviendra. Elle sera complétée par les cartes et dessins appropriés.]

- **Conception**

[S'il est prévu que l'Entrepreneur conçoive les Travaux, ou une partie de ceux-ci, ou produise d'autres dessins de conception, définir les paramètres clés de la conception, énumérer les données de conception disponibles, le périmètre de conception prévu, les normes correspondantes et toute limite imposée par les Autorités, les sociétés de services aux collectivités ou les tiers concernés.]

Les sections Spécifications et Dessins de la section Exigences seront utilisées pour fournir des informations supplémentaires spécifiques et il y sera renvoyé, selon qu'il conviendra.

S'il existe des données de conception, fournir les informations essentielles. Les documents de conception peuvent être inclus par voie de référence, si disponibles en ligne, ou sous la forme d'un ensemble séparé de documents à communiquer aux Participants conjointement au Dossier de passation de marchés.]

- **Périmètre des Travaux**

[À moins que les données de conception ne livrent des informations suffisantes, fournir des informations complètes et détaillées sur le périmètre des Travaux.]

Ces informations comprendront notamment une note explicative, les solutions d'ingénierie et technologiques proposées pour les Travaux et les calculs correspondants, des informations sur les structures permanentes et temporaires, l'approche proposée pour la construction et les méthodes de travail (passibles de modifications par les Participants) et toute autre information considérée comme essentielle à l'élaboration des propositions par les Participants.

À moins que les Bordereaux de prix n'incluent des Devis quantitatifs détaillés, donner un volume indicatif des Travaux.

À moins que les listes ne figurent ailleurs dans le Dossier de passation de marchés, donner la liste des Installations à fournir et à monter, dans le cadre du Marché, ainsi que la liste des matériels cruciaux, le cas échéant.

Les sections Spécifications et Dessins de la section Exigences seront utilisées pour fournir des informations supplémentaires spécifiques et il y sera renvoyé, au besoin.]

- **[Solutions techniques alternatives]**

[On fera preuve d'une souplesse raisonnable afin de permettre aux Participants de proposer des solutions techniques alternatives pour des parties spécifiées des Travaux. Ces considérations se reflèteront comme il se doit dans la Section II, Données Particulières.]

Une description appropriée des parties correspondantes des Travaux sera fournie, qui se référera aux dessins, Spécifications, Devis Quantitatif, selon le cas, et aux paramètres de conception ou de performance, indiquant que les solutions alternatives devront être structurellement et fonctionnellement équivalentes ou supérieures à la conception et aux Spécifications, ou, le cas échéant, aux Exigences.]

- **Périmètre des Services**

[Si le Marché prévoit des services, par exemple d'exploitation ou d'entretien, après la réalisation des Travaux, inclure une description complète des services requis, leur périmètre, le calendrier et les conditions d'exécution.]

- **Approbations**

[Indiquer les approbations requises, leurs phases et leurs processus respectifs, y compris les approbations du Maître d'ouvrage ou d'autres parties, mentionnés dans le Marché, ainsi que les approbations réglementaires exigées par la législation.]

- **Exigences environnementales, sociales, de santé et de sécurité**

[Fournir une liste explicite détaillant les exigences environnementales, sociales, de santé et de sécurité (ESSS), tenant compte des exigences et normes environnementales et sociales applicables, notamment des normes et réglementations nationales et, s'il y a lieu, internationales, des documents juridiques du Projet signé avec la Banque, de la Politique environnementale et sociale, du Plan d'action environnemental et social et des Évaluations des impacts environnementaux et sociaux, de la Banque, et des documents similaires relatifs au Projet.

La sous-section énumèrera les principaux risques et problèmes environnementaux et sociaux, et les exigences à respecter par l'Entrepreneur pour les gérer. Le cas échéant, une attention particulière sera accordée à la gestion et la sécurité des matières dangereuses, à l'utilisation efficace des ressources (notamment l'eau et l'énergie), à la prévention et au contrôle de la pollution, à la préservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources naturelles vivantes, à la gestion des relations avec les communautés concernées, à la gestion des conditions de travail sur le Site, ainsi qu'aux conditions de vie des travailleurs, selon le cas, à la prévention de l'Exploitation et des atteintes sexuelles, ou toute autre forme de Violence fondée sur le genre.

Les exigences de santé et de sécurité seront rédigées de manière à compléter les dispositions pertinentes du Marché, en tenant compte des spécificités des travaux et des méthodes de travail prévues.

Les exigences ESSS détaillées devront, dans la mesure du possible, décrire le résultat visé plutôt que le moyen d'y parvenir.]

- **Inclusion**

[S'il y a lieu, indiquer toute exigence concernant l'inclusion.]

- **Programme et phasage des Travaux**

[Si nécessaire, fournir des informations sur les grandes phases des Travaux, le séquençage de leur mise en œuvre et/ou un programme indicatif, permettant aux Participants de prendre en considération ces informations, comme il se doit, lors de l'élaboration de leurs propositions et notamment de leur Programme de travail.

Le programme indicatif ou les informations temporelles seront exprimés en périodes (en jours) et complémentaires des informations données dans les conditions du Marché et/ou l'Annexe de l'Offre, selon le cas.

Les Participants seront autorisés à proposer des Programmes de travail alternatifs, permettant des méthodes de travail différentes.]

- **Exigences d'assurance**

[Énumérer en détail les exigences d'assurance pour compléter les conditions correspondantes du Marché.]

- **Exigences en matière d'information et de rapports**

[Énumérer les exigences en matière de rapports et d'échange d'informations, notamment en ce qui concerne le recours à la modélisation des données du bâtiment, le cas échéant.]

Indiquer toutes les exigences, en plus de celles-ci, spécifiées dans les conditions du Marché, concernant les plans de récolement, les modes d'emploi pour la totalité ou une partie des Travaux, ainsi que pour toute Installation à monter.]

- **[Équipement de l'Entrepreneur]**

[Pour certains types de Travaux, le Participant peut être tenu de posséder les éléments clés de l'équipement de l'Entrepreneur, en parfait état de marche, ou d'avoir un accès assuré (par contrat de location, de bail, d'achat, disponibilité d'équipement de fabrication ou autres moyens) auxdits éléments. Les Participants peuvent être tenus de démontrer que, sur la base des engagements connus, ces équipements seront disponibles pour utilisation dans le cadre du Marché. Dans ces cas, énumérer les besoins en équipement clé sur la base d'éléments spécifiques ou de critères de performance, en tant que de besoin. Les éléments énumérés se limiteront aux principaux équipements, qui sont essentiels à l'exécution satisfaisante du Marché et qui peuvent ne pas être facilement disponibles à l'achat, à la location ou au crédit-bail dans le pays du Maître d'ouvrage dans un délai raisonnable. Les Participants seront autorisés à établir une liste d'équipements de remplacement, qu'ils proposeraient d'utiliser pour le Marché, accompagnée d'une explication de la proposition.]

- **Personnel clé**

[Les Participants devront fournir du personnel dûment qualifié pour les postes contractuels clés. Pour chaque poste, le Participant sera tenu de communiquer des renseignements sur un candidat de premier choix et sur un suppléant, tous les deux répondant aux exigences spécifiées en matière d'expérience. Énumérer les postes clés de direction et de spécialistes, et leurs exigences minimales respectives en matière d'expérience. Ne pas inclure tous les directeurs ou le personnel du siège social, non directement impliqués dans la mise en œuvre du Marché, ni tout autre personnel non spécialisé. Si le Marché proposé prévoit la conception d'une partie des Travaux par l'Entrepreneur, des critères particuliers devront être spécifiés pour le personnel chargé de la conception qui pourra être proposé par le Participant.]

- **Exigences de garanties**

[Si nécessaire pour compléter les conditions du Marché, énumérer les exigences de garanties concernant les Installations ou quelque partie des Travaux que ce soit.]

- **Procédures d'inspection et d'essais**

[Si nécessaire pour compléter les conditions du Marché, énumérer les exigences en matière d'inspection et d'essais, en spécifiant le périmètre, la date et le lieu où ceux-ci se dérouleront et leurs procédures respectives.]

- **Procédures de mise en service et de réception**

[Si nécessaire pour compléter les conditions du Marché, énumérer les procédures spécifiques de mise en service et/ou de réception des Travaux.]

- **[Sous-traitance désignée]**

[Fournir des informations sur tout accord de sous-traitance désignée devant être utilisé pour le Marché, ainsi que sur les sous-traitants correspondants, lorsqu'ils sont connus.]

- **[Paramètres de fonctionnement et d'entretien]**

[Insérer toute exigence particulière concernant les dispositions relatives à l'entretien et/ou au fonctionnement, y compris les obligations de stockage des pièces détachées durant et après la période de garantie, selon le cas. Il peut s'agir d'une représentation permanente dans le pays/la région du Maître d'ouvrage, de services d'assistance pour les Installations, de la période de stockage et de l'accessibilité des pièces détachées, des délais de réponse, etc.]

Spécifications

Des Spécifications précises et claires sont une condition préalable pour permettre aux Participants de répondre de manière réaliste et compétitive aux exigences du Maître d'ouvrage sans rendre leurs propositions conditionnelles.

Les Spécifications doivent être de nature générique. Elles seront rédigées de manière à permettre une large concurrence entre les Participants qualifiés. Dans la mesure du possible, les Spécifications s'appuieront sur des caractéristiques de qualité et/ou de performance. L'utilisation de marques, marques de fabrique, brevets, droits d'auteur, modèles ou autres désignations qui avantageraient certains Participants potentiels est à éviter. Si nécessaire pour préciser la nature des exigences techniques, le Dossier de passation de marchés précisera que toute Installation de qualité égale ou supérieure est acceptable.

Les Spécifications présenteront un énoncé clair des normes exigées pour les matériaux, les Installations et la fabrication à fournir. Elles exigeront que tous les matériaux et Installations à incorporer dans les Travaux soient neufs, non utilisés, correspondent aux modèles les plus récents ou actuels, et incorporent toutes les améliorations récentes de la conception et des matériaux, sauf disposition contraire du Marché.

Les Spécifications énonceront toutes les exigences spécifiques relatives aux travaux, telles qu'elles figurent dans les autorisations légales ou dans les documents juridiques concernant le Projet signé avec la Banque, en particulier lorsque le respect par le Maître d'ouvrage dépend de la performance ou d'activités de tiers.

Les normes nationales ou internationales existantes seront utilisées, selon le cas. Parallèlement, lorsque des normes spécifiques sont utilisées, les Spécifications indiqueront que les matériaux, Installations et fabrication qui satisfont à d'autres normes faisant autorité et garantissant une qualité et/ou une performance sensiblement égale à celle des normes mentionnées, seront également acceptables.

Le système métrique sera utilisé.

Il est à noter que les Spécifications font souvent partie intégrante des données de conception utilisée pour les Travaux. En pareil cas, la section fera une référence appropriée aux spécifications détaillées figurant dans les documents de conception, et les Participants se verront accorder un libre accès à ces documents.

Généralités

[Insérer une déclaration générale concernant les normes à utiliser pour l'exécution des Travaux dans le cadre du Marché.]

Équivalence des normes, codes et produits

Chaque fois qu'il est fait référence dans les Spécifications à des normes et codes spécifiques auxquels doivent satisfaire les matériaux, Installations ou fabrication à fournir, les dispositions de la dernière édition en vigueur ou de la révision des normes ou codes pertinents en vigueur s'appliqueront, sauf indication contraire expresse dans les Spécifications. Lorsque ces normes et codes sont nationaux ou concernent un pays ou une région particulière, d'autres normes faisant autorité et garantissant des performances sensiblement équivalentes aux normes et codes spécifiés seront acceptables.

Chaque fois qu'il est fait référence dans les Spécifications à des marques, marques de fabrique, brevets, droits d'auteur, modèles spécifiques ou autres désignations, les autres Matériaux ou Installations d'une qualité et/ou performance équivalente ou supérieure seront acceptables.

L'Entrepreneur utilisera les Matériaux et Installations qui satisfont aux normes et spécifications suivantes :

Matériaux

N° d'élément	Intitulé	Spécifications
...

Installations

N° d'élément	Nom de l'élément	Spécifications
...

L'Entrepreneur exécutera les Travaux en respectant les normes suivantes et de la manière suivante :

Installations et fabrication

N° d'élément	Intitulé	Spécifications
...

[L'Entrepreneur exécutera les Services en respectant les normes suivantes et de la manière suivante :

[Services]

N°	Intitulé	Spécification
...

Dessins

Le Maître d'ouvrage joindra des documents pertinents tels que dessins, diagrammes et plans pour aider les Participants à comprendre les Exigences et à élaborer une proposition complète.

Les dessins devront montrer suffisamment de détails pour permettre aux Participants de comprendre le type et la complexité des Travaux à effectuer.

Il pourra être demandé aux Participants de joindre des dessins à leurs propositions. Cette exigence sera exprimée à la Section II, Données Particulières et dans les formulaires correspondants (Section V, Formulaires).

Il est à noter que les Dessins font souvent partie intégrante des données de conception utilisées pour les Travaux. En pareil cas, la section fera une référence appropriée aux dessins figurant dans les documents de conception, et il sera accordé aux Participants un libre accès à ces documents.